

Cet espace est réservé pour L. A. BERGEVIN, 35 à 45, Rue Notre-Dame. Voir l'annonce LUNDI.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

Cet espace est réservé pour L. A. BERGEVIN, 35 à 45, Rue Notre-Dame. Voir l'annonce LUNDI.

Adresse: LA JUSTICE, QUÉBEC.

MARDI, 2 MARS 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

LA JUSTICE QUÉBEC, 2 MARS 1886.

POUR LA SESSION.

La session qui commence sera longue et intéressante. Nous tiendrons nos lecteurs parfaitement au courant de tout ce qui va s'y passer. Nous adresserons notre journal pour le temps de la session à tous ceux qui nous feront parvenir la somme d'une piastre.

"Bonjour Joe"

M. Joseph Bigaouette ne voit pas du tout pourquoi il ne se rendrait pas aussi célèbre que M. Chs Dubé. Si une gloire aussi pure peut se partager, nous ne savons pas vraiment ce qui pourrait empêcher ces deux bons qui pourraient empêcher ces deux bons d'être en avoir une part égale.

Or donc M. Bigaouette a écrit une lettre. Et de plus il l'a signée! comme monument pour servir à l'histoire. Une épître comme celle-là est à conserver.

Pauvres mortels que nous sommes! nous nous figurions tout bonnement que M. Bigaouette n'était qu'un revendeur de poulaillers attaqués du soufflé et un organisateur pour Sir A. P.

Et voilà qu'en outre de ses connaissances chevalines et organisatrices, M. Bigaouette nous découvre ses talents dans l'art épistolaire! Mais trêve de badinages! M. Bigaouette porte une accusation sérieuse: Un des directeurs de la Justice lui aurait dit: Bonjour Joe et se serait tenu près de lui à la gare du Pacifique mercredi soir: Tout cela n'est que trop vrai hélas! et l'on assure même que M. Bigaouette se serait senti fort gêné pour manœuvrer sous les circonstances. Aussi s'est-il tenu parfaitement tranquille malgré qu'il ne fut pas venu à la pour contribuer au succès de la démonstration.

M. Bigaouette en appelle à notre témoignage pour convaincre le public qu'il a été très sage. Comme tout autre, M. Bigaouette a droit de compter sur notre bonne foi; nous lui concédons qu'il a été sage. Quo lui disions-nous du reste jeudi?

Qu'il veuille bien nous relire: "M. Bigaouette..... était entouré de plusieurs personnages à figure sinistre. Nous ne savons pas s'il était à leur tête, car lui n'a pas dit un mot."

Est-ce là accuser M. Bigaouette d'être à la tête d'une gang et d'avoir fait du tapage? Ça nous paraît être le contraire.

Ce que nous avons voulu dire c'est que M. Bigaouette n'était pas venu là avec ses hommes pour grossir la foule de ceux qui ont fait la démonstration. Et s'il a été sage est-ce sa faute? Que M. Bigaouette comprenne bien une chose, il était à Silvery avec ses hommes du canal, il était aux chars avec les mêmes personnes et il est notoirement connu comme l'organisateur des gangs qui ont entamé de suivre Sir A. P. dans son comté, à Beauport et ailleurs. Eh bien nous voulons qu'il soit compris; 1o Que nous sommes au fait des manigances de Sir A. P.; 2o Que le régime des gangs et du bâton est passé; 3o Que la présence de M. Bigaouette et de ses hommes dans les assemblées publiques n'empêchera pas les électeurs de se conduire à leur guise et les orateurs d'adresser la parole. Nous prions M. Bigaouette de bien se rappeler cela. Notre but n'est pas de l'insulter ni de lui faire de la peine, nous lui concédons ce qui est juste, mais nous ne voulons pas du régime de la terreur pour nos luttes contre son maître. Les électeurs du comté de Québec tiennent beaucoup à cela et c'est uniquement pour leur aider que nous tenons sa modeste personnalité sur l'affiche. Etant bien prévenu de ce qui l'attend, il n'aura de reproches à faire à personne. Qu'il respecte les autres et il sera respecté. Nous ne lui voulons pas plus de mal que cela.

Actualités

M. L. G. Desjardins nous fait dire par Le Quotidien qu'il peut se passer de nous. Certes nous ne prétendons pas être indispensables à M. Desjardins. Loin de là, mais, comme nous sommes dans le comté de Montmorency se chiffrent par centaines, nous sommes assez obligés, malgré la franche amitié que nous avons toujours eue pour M. Desjardins d'informer ses électeurs qu'il faisait partie du cortège de Sir A. P. et que cet acte de servilisme était inexplicable de la part d'un homme comme lui.

Le Quotidien prétend que les nationaux ont été cruellement déçus par les discours de M. Blake à Ottawa. Notre confrère de Lévis pourrait bien se tromper.

Le Nouvelliste, obligé d'admettre qu'il a trompé ses lecteurs en disant que M. Amyot avait lui-même préparé les résolutions de son bataillon, se voit forcé de recourir à la fable du loup et de l'agneau. Si ce n'est pas M. Amyot, c'est M. Pelletier. Le loup disait à l'agneau: Si ce n'est pas toi qui a trompé l'eau c'est ton frère et si ce n'est pas ton frère c'est ton père.

Le Nouvelliste de samedi a découvert que la démonstration en faveur du Colonel Amyot avait été une affaire manquée. Le lendemain de la démonstration le même journal disait: "Démonstration à la Gare du Palais"

M. Amyot est un homme qui n'a pas froid aux yeux. Il a su mener à bonne fin la démonstration spontanée qu'il s'est organisée à l'occasion de son départ pour Ottawa. Nous ne pouvons que le féliciter de l'estime qu'il a su inspirer à ses soldats. Il a fait preuve d'une rare habileté, mais combien de temps cela durera-t-il?.....

Nous n'avons pu entendre le premier discours de M. Amyot, ni ceux de MM. L. P. Pelletier et Miville Dechesne. On nous dit que ces messieurs ont été très-éloquents, nous le croyons sans peine.

Et à un autre endroit: "La manifestation a eu lieu à la gare devant un public assez nombreux..... cette mise en scène et les hurrahs poussés..... etc."

Le Nouvelliste qui était déjà reconnu comme un organe très véridique ne laisse même plus à ses adversaires le soin de le démentir. Il s'exécute lui-même.

Il y a eu bien des remaniements ministériels. Voici la nomenclature des ministres actuels.

Sir John Macdonald, Premier, président du Conseil et surintendant des affaires des Sauvages.

Ministre des travaux publics, Sir Hector Langevin.

Directeur général des postes, sir Alexander Campbell.

Ministres des finances, l'honorable A. W. McLellan.

Ministre des chemins de fer, l'honorable John H. Pope.

Ministre de l'Agriculture, l'honorable John Carling.

Ministre de la justice, l'honorable John S. Thompson.

Ministre des douanes, l'honorable Mackenzie Bowell.

Ministre de la marine et des pêcheries, l'honorable George E. Foster.

Ministre de la milice, sir A. P. Caron.

Ministre du revenu de l'Intérieur, l'honorable John Costigan.

Ministre de l'Intérieur, l'honorable Thomas White.

Secrétaire d'Etat, l'honorable J. A. Chappleau.

L'honorable Frank Smith, ministre sans portefeuille.

M. F. C. Dubé, de Fraserville, est mentionné dans le Boston Herald, comme assistant à la grande réception donnée par l'Union Catholique de Boston, au maire de New-York, M. Grace, un catholique distingué des Etats. Le maire de Boston, M. O'Brien, un autre catholique assistait à la réunion avec l'archevêque Williams, et nombre de prêtres et de citoyens éminents.

Un parallèle

Un journal qui se publie quelque part dans les Cantons de l'Est déclare que la Vérité ne voit pas de différence entre M. Blake et Sir John. Pardon, confrère, nous voyons une certaine différence entre ces deux hommes. Sir John est certainement franc-maçon et probablement orangiste, tandis que rien ne prouve que M. Blake appartienne à aucune société secrète.

M. Blake a offert \$5,000 pour l'arrestation de Riel.

Sir John a pendu Riel! (La Vérité.)

Le Monde

Une nouvelle phase dans la vie de ce journal acheminé par un ministre pour en combattre un autre, et qui s'est décidé, au nom de tout le cabinet, à combattre notre province et l'honneur national. Le plus ardent à combattre la pendaison, il est devenu le plus encrier de la défense. Mais son rédacteur est un député, et il va lui falloir prendre son siège. Comment soutenir le regard de ses collègues? Il faut un voile quelconque pour cacher le rouge qui monterait à la figure d'un nègre.

Voici le modo adopte.

Nos représentants ne doivent avoir qu'un seul but en cette affaire. Connaître bien toute la vérité, et juger ensuite avec connaissance de cause, suivant leur conscience, et dans l'intérêt de leur pays.

"Nous ne demandons et n'attendons rien de plus de nos mandataires....."

"C'est pourquoi nous nous permettrons de dire à nos représentants: Au nom de la constitution, au nom

de la paix et de la bonne harmonie entre les diverses nationalités de ce pays, de ne pas écouter les voix discordantes des passions politiques, et d'étudier la question avec calme et d'impartialité, afin que le jugement qu'ils porteront pour ou contre l'administration actuelle au sujet de cette affaire soit marqué au coin de la froide raison, de la sagesse, et dans les meilleurs intérêts du Canada."

Ainsi quand le Monde a attaqué le ministère, quand il l'a défendu, il l'a fait sans savoir ce qu'il faisait, en aveugle et en étourdi, sans les documents, sans connaissance de cause!

Notre confrère, il y a quelques semaines, était à la recherche d'un chef. Nous lui conseillons maintenant de chercher une tête et un cœur.

BIEN TOUCHE

Voici comment le Freeman's Journal, un des journaux catholiques les plus importants publiés aux Etats-Unis, envisage l'affaire Riel:

"Les Canadiens n'ont pas oublié Riel, et ils ne pourront l'oublier que lorsque le problème qu'il a essayé de résoudre aura reçu sa solution. Il était patriote avant de devenir fou; les griefs de son peuple l'ont rendu fou."

"Ontario convoitait la conquête du Nord-Ouest. Le gouvernement canadien, poussé par la malice orangiste, n'aurait pas hésité, si la chose eût été possible, à chasser les Français du Nord-Ouest comme les Acadiens furent chassés autrefois."

"Le major Edmond Millet, qui a fait du Canada-français une étude inspirée par le patriotisme, nous dit que les Métis ressemblent aux Acadiens, possédant plusieurs des plus belles qualités du sang français, moins brillantes que les Acadiens, moins dociles à cause de leur sang sauvage, mais aimant leur pays natal. Riel, qui était profondément religieux, se croyait appelé à délivrer son peuple au prix de sa vie."

"A mesure que les griefs s'accumulaient, il devint fou; et l'idée que sa mort réparerait tout s'empara de lui. Ses papiers, ses hymnes, ses absurdes prétentions étaient les expressions de son délire et on les a tournés contre lui."

"Pendant le premier soulèvement, il avait mortellement offensé les loges orangistes et elles jurèrent de se venger. On ne tint aucun compte de sa folie, on ne tint aucun compte du fait que lui et son peuple avaient doulousement souffert; il était condamné. Mais le problème du Nord-Ouest n'est pas résolu. Le souvenir des torts est profond et amer. Plusieurs brochures sur Riel, reçues du Canada, font voir que le feu couve sous la cendre."

AU PILORI

Si grâce a été demandée pour Riel; si la question entre orangistes et catholiques a été posée à Ottawa; si les catholiques ont été soufflés; si l'agitation a été intense et universelle; si le parti conservateur s'est séparé de ses chefs:

LA CAUSE EN EST DUE AUX MINISTRES EUX MEMES ET A LEURS ORGANES.

PREUVE

(Suite.)

"Nous devons en justice pour l'honorable M. Fortin, député d'Assipé, informer le public qu'il n'était pas présent à la réunion des députés conservateurs du district de Montréal, lors de la signature du télégramme conjoint qui a été expédié à Sir John A. Macdonald, sur la question Riel. M. Fortin lui-même nous informe qu'il a adressé à l'honorable premier-ministre un télégramme dans le même sens.

(Le Monde du 17 novembre 1885.)

L'EXECUTION DE RIEL.

"Les échevins de Montréal ont noblement fait leur devoir hier après-midi. Inspirés par le plus pur sentiment national, ils ont protesté avec dignité contre le meurtre politique qui vient de maculer le drapeau de la confédération canadienne. La pendaison de Riel est une concession sanglante faite au fanatisme orangiste, c'est l'explosion d'une rage aveugle contre la nationalité canadienne-française. Le conseil municipal de Montréal s'est fait le fidèle interprète de l'opinion publique justement indignée. Il y a des échevins anglais (rien d'étonnant dans cela) qui auraient voulu nous faire boire cette injure, et nous ôter le droit de protester hautement. Le fanatique Stephenson, qui prônerait des canadiens tous les jours, trouve étrange que tout un peuple se soulève pour vouer à l'exécution publique les fanatiques qui ont voulu se repaître du sang d'un Canadien-français. Le

drapeau qui flottait à mi-mât sur l'hôtel de ville, est le signe du deuil national de la majorité de la population. Il nous fait plaisir de constater qu'il y a de nos compatriotes d'origine anglaise qui prennent part à notre douleur, mais ils sont rares. Qu'est devenu ce sentiment de loyauté dont s'honorait à si juste titre la race anglaise? Si les Anglais se liguent contre nous pour nous écraser qu'ils sachent qu'on n'est pas un peuple d'esclaves qui brisse mont sur l'échafaud ceux des siens qui luttent héroïquement pour le redressement de leurs griefs.

"Les Canadiens-français sauront s'en tenir eux aussi, non pas pour assourdir dans le sang une haine féroce, mais pour faire respecter leurs droits. Sur le seuil de l'hôtel de ville plusieurs orateurs ont prononcé des discours patriotiques qui ont donné la note juste. M. Mercier a dit que les parties devaient se confondre pour former un grand parti national. M. Préfontaine a déclaré que M. Mercier son chef d'hier, n'était plus son chef d'aujourd'hui, mais qu'il espérait voir surgir un chef nouveau autour duquel se grouperait toute la nationalité canadienne - française. L'honorable M. Beaubien dit qu'on a bien su trouver le sang des Canadiens français pour rétablir l'ordre menacé, mais ce sang nous saurons le retrouver pour nous protéger et nous défendre. M. Bergeron a fait une éloquente et énergique protestation. La morgue anglaise ne nous écrasera pas. Les Canadiens-français ont trop de cœur pour se laisser tyranniser."

"Nous avons une preuve de fanatisme qui a prévalu dans Ontario par l'ignoble gravure que contient le Toronto News, l'insulteur du 65e Bataillon. Cette infâme gravure représente un arbre robuste sur lequel se lit l'inscription suivante: "Suprématie des Canadiens-Français." En face de cet arbre se trouve un homme avec une hache (le fanatisme anglais) qui est en voie d'abattre l'arbre aux fortes racines. Ceci, c'est bien clair; il s'agit de détruire les Canadiens-Français; mais la nationalité canadienne-française est un arbre trop fort et trop sain pour que le fanatisme le reverse."

(A suivre.)

La question du Nord-Ouest

Sous ce titre la Minerve publie un article dont le but évident est de tâcher de faire comprendre aux députés conservateurs qu'ils sont obligés de soutenir le gouvernement quand même. C'est toujours le fouet du maître qui joue son rôle.

La Minerve rappelle que le 8 juillet 1885, M. Blake proposa la résolution suivante:

"Que dans l'administration des affaires du Nord-Ouest par le gouvernement actuel antérieurement au dernier soulèvement, il s'est présenté des cas de négligence, de délais et de maladministration d'une nature grave dans les matières affectant la paix, le bien-être et le bon gouvernement du pays."

Notre confrère publie les noms des députés qui ont voté pour et contre cette motion et il termine cet article en demandant aux députés s'ils vont voter noir après avoir voté blanc et s'ils vont se contredire d'une manière aussi flagrante.

S'il faut en croire la Minerve, ce serait donc un grand crime de voter noir après avoir voté blanc et de se contredire d'une manière flagrante.

Or, nous le demandons, quel a été le rôle de la Minerve sur la question Riel. Ne se contredit-elle pas d'une manière flagrante ne dit-elle pas noir après avoir dit blanc. D'une comme premier point, hors de toute discussion, il n'appartient pas à la Minerve de parler comme elle le fait, de faire appel à la conscience politique lorsqu'elle donne elle-même de si mauvais exemples, quand ses maîtres l'exigent, notamment depuis le 16 novembre.

Mais, il y a plus que cela, nous prétendons que les députés conservateurs qui ont voté contre la motion de M. Blake à la dernière session, ne se contredirent aucunement s'ils votent pour une motion identique dans le cours de la présente session. En effet, la mauvaise administration des affaires du Nord-Ouest a été surtout connue depuis qu'a été pris le vote dont parle la Minerve. Les députés conservateurs en votant contre cette motion ont agi à la demande des chefs qui leur assuraient que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Il est en effet raisonnable de supposer que des conservateurs ayant confiance aux ministres et n'ayant pas devant eux des données suffisantes pour les condamner, se sont abstenus de les conspuer. Mais nous ne

craignons pas de le dire, les ministres conservateurs sur la question du Nord-Ouest comme sur celle de Riel, ont constamment trompé la députation et trompé leurs amis. Et aujourd'hui que le réveil se fait, qu'une guerre nous a coûté des millions à cause de la mauvaise administration du gouvernement conservateur, l'on ne peut pas demander à des hommes sensés de ne pas condamner les turpitudes du gouvernement sous des prétextes aussi vains que ceux invoqués par la Minerve.

Dans tous les cas, à part de l'excellence des raisons que nous donnons ici, il n'y a, suivant nous, rien qui tienne en présence du devoir solennel que la députation doit accomplir en chassant impitoyablement du pouvoir Sir John A. Macdonald et ses collègues.

Voilà le devoir du moment, croyons-nous, et il vaut peut-être mieux l'accomplir de suite courageusement.

PARLEMENT FEDERAL

Débats aux Communes.

Séance du 1er mars 1886.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 hrs M. ROBERTSON, d'Hamilton, présente un bill pour amender la loi criminelle et faire déclarer délit l'acte de laisser découvrir et sans indice des trous dans la glace sur toute rivière navigable ou fréquentée. Il expliqua que le projet de loi tel qu'il est maintenant présenté a été amendé d'après les suggestions d'un comité spécial l'année dernière. Il croit que pareille mesure rencontrera l'approbation générale.

Ce bill subit sa première lecture et il sera lu mercredi en second lieu.

Le même député présente un bill pour amender la loi de la preuve en matière criminelle. Il dit que l'objet du bill était de permettre aux personnes refusant de prêter le serment ordinaire de faire une affirmation solennelle pour remplacer le serment.

Ce bill a subi sa première lecture. Sa seconde lecture aura lieu mercredi.

M. MURDOCK présente un bill pour amender davantage l'acte consolidé de 1879 des chemins de fer. Il explique que ce nouveau bill contient deux nouvelles clauses, l'une pour amender la clause de l'acte de 1882, pourvoyant au rachat des billets utilisés par les compagnies de chemins de fer qui ne contenaient aucun remède contre les compagnies qui enfreignaient cette clause. L'autre clause pourvoit au rappel de la section 6 de l'acte de 1883 d'après laquelle le parlement de la Puissance, a pris possession et en a fait des travaux publics.

Le bill a été lu pour la première fois.

M. McLELLAN, en réponse à M. Richard Cartwright, dit que sans déduire les recettes du Canada s'élevant à la somme de \$72,791,837, la dette brute est aujourd'hui de \$21,314,512. De ce montant \$11,822,809 sont représentés par des emprunts temporaires faits à des banques ou autres personnes au Canada ou ailleurs.

M. COURSOLO s'est informé si le gouvernement, après la condamnation de Louis Riel, a nommé une commission médicale pour s'enquérir de l'état mental du prisonnier et si oui, cette commission a-t-elle fait un rapport au gouvernement et si c'est l'intention du gouvernement de mettre le dit rapport devant la chambre et quand?

SIR JOHN A. MACDONALD a répondu comme suit: "Pour se rendre à certaines représentations, le gouvernement a nommé une commission médicale composée de deux médecins praticiens pour s'assurer jusqu'à quel point Louis Riel était responsable de ses actes depuis sa condamnation et se procurer un rapport du médecin visiteur de la prison à ce sujet. Ces rapports seront enfin soumis à la chambre, si on demande qu'ils le soient."

M. COURSOLO fit motion pour la production de ce rapport—Adopté.

M. CASGRAIN, député de l'Islet, fit motion pour avoir les rapports établissant quels ont été les octrois de terres faits à M. Valin, M. P. député de Montmorency, dans les territoires du Nord-Ouest avec la date des lettres patentes à ce sujet. M. le député de l'Islet dit qu'il avait l'intention de rencontrer M. Valin à une assemblée publique dans son comté il y a quelque temps pour l'accuser en face de ses électeurs d'avoir reçu du gouvernement des terres dans la paroisse de St. Louis de Langevin mais qu'il en fut empêché par des échevins et des fiers-à-bras.

M. VALIN—Certaines personnes se disent être le parti national sont venus dans mon comté et ont cherché à y tenir des assemblées. Pour moi, je ne connais pas d'autre parti national que le parti conservateur, et j'ai refusé d'assister à ses assemblées.

Ces personnes qui ont ainsi cherché à tenir des assemblées dans mon comté ont été chassées par mes électeurs.

CET ESPACE EST RÉSERVÉ PAR OCTAVE LEMIEUX & Co, ENCANTEURS.

Magifique Harmonium

à vendre à bon marché,

PAR OTAVE LEMIEUX & Co.

Un magnifique Harmonium presque neuf ayant coûté \$250.00 avec grand buffet en Noyer Noir et ventre français richement sculpté, neuf jeux pedal d'expression, etc. Cet instrument est en ordre parfait et est assez puissant pour une Eglise.

Pour toute information, s'adresser à notre bureau 253, rue et faubourg St-Jean, Québec.

OCT. LEMIEUX & Co, Encanteurs 10-102

ENCAN CONSIDERABLE

DE MEUBLES, PIANO, HARMONIUM,

OCTAVE LEMIEUX & Co,

JEUDI, LE 4 MARS.

Nous avons reçu instruction de transporter à notre Salle un magnifique mobilier et de le vendre à l'encan, JEUDI, LE 4 MARS,

A nos Salles d'Encan, 253, rue et faubourg Saint-Jean,

consistant en un magnifique Piano carré de 71 octave, boîte en bois de rose richement sculptée, instrument de choix, un magnifique Harmonium presque neuf ayant coûté \$250.00, Aménagement de Salon converti en reppe de bois, Sott de parloir converti en Brocaille de soie, Sott de salon en erin, grand miroir de corne, tables de centres et à cartes en noyer, richement sculpté, tables dessus en marbre, Etagère, tapis de salon, tapis de salle à dîner, Sott de bord avec glaces, dessus en marbre, table à dîner avec feuille mobile, Services à dîner, Services à thé en porcelaine, verrerie, contellerie argentée, canapé, aménagement de chambre à coucher en noyer noir, dessus en erin, marbre, Sott de chambre à coucher en ferne, paillasses à ressort, Bureau à toilette, Chiffonnier, Couchette en fer, Matelas en erin, oreiller, couvertes, lingerie, etc., etc.

Tout sera vendu absolument sans réserve, l'on pourra venir du Piano, l'Harmonium et les meubles en tout temps à commencer mardi.

Une partie de ses magnifiques meubles ont été achetés à la Drum Co.

Le Piano et l'Harmonium sont des choix. La vente commencera à 2 heures P. M. précises.

OCT. LEMIEUX & Co, Encanteurs 27 février 1886. 41-111

L'hon. député de l'Islet, M. P. B. Casgrain m'a accusé dans les journaux de posséder des terres dans le canton St. Louis de Langevin, on vertu de permis à moi accordés par le gouvernement. Je ne vois aucun intérêt dans la propriété immobilière du canton Langevin. Je nie toutes les accusations portées contre moi par le député de l'Islet.

Je suis indépendant d'aucun des partis dans cette chambre, et si je soutiens un parti en particulier, c'est que je crois que c'est mon devoir de le faire.

L'HON. THOS. WHITE.— Les archives de mon département prouvent qu'aucunes terres ont été accordées à l'hon. député de Montmorency, comme on l'a prétendu. Il a acquis des terres pour des fins de colonisation et pour lesquelles il a payé \$13,000.

M. CASGRAIN répondit à M. M. Valin et White, et sa motion demandant le rapport en question est accordée.

Les ministres de la justice, de la marine, des douanes, du revenu de l'intérieur et des finances soumettent les rapports de leurs départements respectifs.

M. CAMERON (Huron) demande si c'est l'intention du gouvernement de fournir à la chambre un rapport plus complet que celui contenu dans le Livre Bleu à propos du procès Riel. La charge faite par le juge aux jurés doit être fournie au public en même temps que l'argumentation de la motion pour ajourner le procès Riel.

L'hon. M. CHAPLEAU.— Toute la preuve a été publiée. Si on desiro avoir l'argumentation faite dans la cause de Riel elle sera publiée aussi.

SIR JOHN A. MACDONALD.— On a suivi le cours ordinaire de procédure dans cette cause. Le rapport a été fait par le juge qui a présidé le procès et il ne comprend rien la cause.

M. BLAKE dit qu'il pensait qu'il y eut quelques sujets importants de discussion d'omis, s'il fallait en juger d'après les rapports des journaux.

La chambre s'ajourne à 4.30 P. M.

Une Opinion

Quand donc certain journal dont les rédacteurs ont vu et spéculant sur les fonds publics cessera-t-il de nous entretenir de sa vertu et de la vanité de son prochain?

Lorsqu'on entend certains hommes parler de vertu, —disait, un jour, de Maître—on croit voir une courtisane fanée jnant les airs d'une vierge avec une pudeur de carmin.

La vertu affichée à l'heure actuelle par certain journaliste ne mérite pas

d'être cotée plus haut que celle de la drôle...

DEPECHEs TELEGRAPHIQUES.

NAUFRAGE DU "MISSOURI."—CRAINTES SUR LE SORT DU "BELLEROPHON."—SUS AUX CHINOIS—DEUX BANQUIERS EN FAILLITE.—A PERPIGNAN—M. BERGERON.—L'HON. CARLING.—M. BURGESS.

Londres, 1er.—La tempête fait des ravages en Angleterre, paralyse le trafic et jette les classes pauvres dans la détresse.

Le Bellerophon attendu aux Barbades le 17 février dernier, n'a pas encore touché à ce point.

Paris, 1er.—En faillite les banquiers Toly et Robal, de Renne.

Hier, fête à Perpignan, 1000 personnes. Ascension de ballon. Vent très fort.

New-York, 1er.—La construction du canal de Panama semble ne faire doute pour personne.

Portland, 1er mars.—180 chinois ont été expulsés ce matin, par des hommes masqués.

Ottawa, 1er mars.—D'après le rapport du ministre des travaux publics, on voit que depuis la Confédération, c'est-à-dire depuis le 15 juillet 1857, jusqu'au 30 juin 1885, le gouvernement du Canada a dépensé en travaux publics sur chemins de fer et canaux \$121,118,976.89.

Montréal, 1er mars.—A la demande des messieurs Thibodeau, Frères & Cie, MM. Joseph Limoges & Cie, marchands de marchandises sèches, ont fait cession.

Ottawa, 1er mars.—M. Foster du département des finances, est parti pour Winnipeg, pour examiner les comptes d'un M. Brutsbank, parti pour des régions inconnues.

Ottawa, 1er.—A deux heures cette après midi, l'Alamé était donnée pour un feu qui s'était déclaré à la demeure de l'ex-échevin O'Connor.

On croit que les pertes seront de \$3,500 complètement couvertes par les assurances.

Les élections municipales à Montréal. Le maire Beaugrand a été réélu par une majorité de 1,957 voix.

SOMMAIRE DES ANNONCES.

- Louis Rainville : Avis. Brunet, Laurent & Cie. Z. Rogers : Servante demandée. Oct. Lemieux & Cie : Ecran considérable de [Meuble, Piano, Harmonium]. R. Sampson : Eau chaude. Blanchet, Amyot & Pelletier : Avis. F.-X. Thompson : A vendre ou à louer. Grand Festival : Salle Jacques-Cartier. Octave Lemieux & Cie : Harmonium. John Y. Welch : A louer. A. R. Roy : Photographies à Lévis. Joseph Lejapre : A vendre. Montambault, Langelier & Langelier : Avocat. Jas. R. Woodward : Quebec-Central. William R. Dean : A louer. L. J. Burroughs : A vendre ou à louer. V. W. Lafre : Maison à louer. Hamilton Bros : Maison à vendre ou à louer. Pennee & Peer : Marchands à commissions. A. A. Rhéanne : Avocat. Cyr. Tessier : Propriété à vendre. P. LeMay : Deux propriétés à vendre. J. G. Saut : Chemin de la St-Jean. Poirier Bessette & Cie : La Riel. Georges T. Davie : Avis.

NOUVELLES COURANTES.

Conseil de ville de Lévis. Présidé par Son Honneur le maire. Furent présents MM. les conseillers Dussault, Carrier, Couture, Fortin, Lainé, Davis, Gibson et Lefrançois.

fixer la date pour le louage des étaux. Il est décidé de fixer ce temps au 15 avril prochain.

Proposé par M. Fortin, secondé par M. Couture, que tous les étaux qui appartiennent à la corporation soient vendus le premier avril prochain, à 10 hrs. a. m. Adopté.

Lu une lettre de M. A. Russell demandant l'usage de la halle pour le 8 d'avril au lieu du premier, comme cela lui avait été accordé à la séance précédente. Adopté.

Lu une lettre de M. E. Duplessis se plaignant du mauvais état de la rue Shaw. Référé au comité des chemins.

M. Godfroi Baron demande en suite une licence pour tenir un étal de boucher dans le quartier St-Laurent. MM. Fortin et Couture appuient la demande de M. Baron.

M. Dussault prétend que quatre étaux dans les limites de la ville suffisent, et que d'un autre côté il vaudrait mieux qu'il n'y en eût pas en dehors de la halle.

M. Carrier cependant est en faveur de la demande de M. Baron ainsi que Son Honneur, mais le conseil de mande de suspendre cette demande.

Lu une lettre de M. Cléophas Robitaille demandant une place comme homme de police. Renvoyé au comité général.

Revenu de la barrière pour la semaine finissant le 27 fév. : \$10 ; la semaine finissant le 20 : \$26.

Il est ensuite lu une lettre de M. P. Robitaille demandant à louer un terrain dans l'Anse Labadie. Référé au comité général.

A la dernière séance du conseil, il avait été décidé d'accorder une licence à M. J. B. Beaulieu & Co, pour tenir un étal, et M. Bacon ayant fait la même demande à cette séance, et ayant été refusé, il s'en suit une longue discussion.

Le secrétaire donne ensuite lecture des noms des présidents de chaque comité :

- Comité des finances, L. E. Couture. " des règlements, M. Lamontagne. " des chemins, M. Fortin. " des marchés, M. Lefrançois. " de la traverse, M. Gibson. " du feu, M. D. Lainé. " des terrains, M. Davis. " de police, M. Dussault.

Le conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le 8 du courant.

Les raquetteurs Jacques-Cartier

Il a été décidé qu'en portant de la rue Desfossés la procession défilera par la rue de la Couronne jusqu'à la rue St Valier. Le reste du programme n'est pas changé.

Les élections municipales à Montréal

Le maire Beaugrand a été réélu par une majorité de 1,957 voix c'est une défaite écrasante pour M. Déary.

Dans le quartier Ste. Anne l'échevin McShane a été réélu par 266 de majorité.

Quartier centre M. Hamelin a battu M. Ls. Perreault par douze voix. Quartier-ouest M. Richard White de la Gazette élu par 31 voix.

Quartier Ste-Marie, M. Martineau élu. Quartier St. Jean-Baptiste, M. Lamontagne a été élu.

Voici l'état de la votation pour la mairie dans les divers quartiers de la ville.

Table with 3 columns: Quartiers, Beaugrand, Déary. Rows include Ste Anne, Ste Marie, St Laurent, St Jacques, E. L., Centre, Ouest, St Louis, Hochelaga, St Antoine.

Heureuse idée

Les dames de la table de rafraichissements ont eu l'heureuse idée de donner ce soir, à la Halle Montcalm, un dîner tout-à-fait spical, en l'honneur du curé de St Roch, le Rév. M. H. B. langer.

Nous espérons que les citoyens de St Roch tiendront à monter à la Halle Montcalm ce soir.

Mgr Tache

S. G. Mgr Taché, archevêque de St-Boniface, est arrivé dimanche à Montréal.

Sa Grandeur se retire chez les RR. PP. Oblats.

Brevet

Deux Canadiens de Worcester, Mass, MM. Elie Bouchard et T. Carboneau, viennent d'obtenir un brevet d'invention pour un fer à cheval perfectionné.

Bonne offre

Un fabricant de chaussures de Montréal offre au conseil d'Ottawa d'établir une manufacture qui emploiera 150 hommes.

Erection d'une fonderie

On doit commencer instamment les travaux d'érection d'une fonderie à Victoriaville.

Décès

Hier à trois heures, après une longue maladie soufferte avec résignation, M. Pierre Rancour, âgé de 59 ans. Les funérailles auront lieu jeudi matin, à 8 1/2 hrs. Le convoi partira de sa demeure, dans l'Anse Bowen, à 8 1/2 hrs pour l'Eglise de St Colomban. Parents et amis sont priés d'y assister. Le défunt était membre de l'Union St Joseph de St Colomban de Sillery. Tous les membres sont priés d'assister avec insigne de deuil sans autre invitation.

ANNONCES NOUVELLES

ON DEMANDE UNE SERVANTE.

S'adresser, No. 36, rue St-Louis, à Z ROGERS. 1er mars 1886. 114

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boisvert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misael Thibodeau, Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzéar Piquet, Joseph-L. Donnelly, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les membres de l'association, d'assister les autres dans la suppression des maisons non licencées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

Seigne tranquille et ferme.

Orge ferme. Mais clos ferme ; reçois 43,500 minots ; ventes, 312,000 minots, de 45 1/2 à 50c pour le mélo, et 47 1/2 à 56 1/2c pour le nouveau. Avoine, tranquille ; reçoit 75,010 minots ; ventes 25,000 minots, de 39c à 45c pour la mêlée de l'ouest, et de 38c à 46c pour la blanche de l'ouest. Pore ferme, de \$11.75 à \$2.00. Saindoux languissant \$6.30. Beurre ferme de 16c à 34c. Fromage ferme, 2c à 10c.

LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le gouvernement de Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Malles Canadienne et Américaine. 1885—Arrangements d'Hiver—1886

Cette ligne se compose des puissants steamers en fer de 1ère classe suivants, bâtis sur la Clyde, à double entrée. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassent les autres en force, rapides et confortables, renferment toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer et ont fait la plus courte traversée.

Vaisseau. Ton Commandant.

Table listing ships and captains: NUMIDIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, PERUVIAN, NOVA SCOTIA, CANADIAN, CARTHAGENIAN, SIBIRIAN, NORWEGIAN, HIBERNIAN, AUSTRALIAN, PRUSSIAN, SCANDINAVIAN, BUENOS AYRES, COREAN, GREEK, MANTOBIAN, CANADIAN, PHOENICIAN, WALDENSIAN, LUGERNE, NEWFOUNDLAND, ACADIAN.

LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Table with columns: De Liverpool, Steamer, De Portland, De Halifax. Rows include Jeudi, 1885, 3 Dec, 10, 17, 21, 24, 25.

Bulletin Commercial

Marché Monétaire de Montréal.

PREMIER BUREAU

Banque de Montréal, 207 1/2 à 207. Banque Ontario, 110 1/2 à 109 1/2. Banque du Peuple, 75 offert. Banque Moisson, 125 à 124. Banque de Toronto, 195 à 193 1/2. Banque des Marchands, 120 à 119 1/2. Banque Union, 4 1/2 offert. Banque du Commerce, 120 1/2 à 120 1/2. Banque Fédérale, 103 offert. Chemin de Fer Pacifique Canadien, 63 1/2 à 63.

SECOND BUREAU

Banque de Montréal ; ventes, 5 actions à 207 1/2, 00 à 600 ; Banque Ontario, 25 à 109 1/2 ; Banque Moisson ; Banque de Toronto 00 à 00 1/2 ; Banque des Marchands, 10 à 119 1/2 ; Banque Union, 09 à 00 ; Banque du Commerce ; ventes, actions 225 à 120 1/2 ; Banque Fédérale, 00 offert ; Chemin de Fer Pacifique Canadien, ventes, 00 actions à 00 ; Compagnie de Télégraphe de Montréal, ventes, 00 actions à 00 ; Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario, 60 1/2 à 59 ; Compagnie du Chemin à Lisses de la Cité, 120 1/2 à 120 ; Compagnie du Gaz de Montréal, 194 à 193 1/2 ; Compagnie de Coton du Canada, 80 demandé 00 offert ; Compagnie de Coton de Dundas, 70 demandé 60 offert ; Compagnie des Terres du Nord-Ouest, 70 à 73 1/2 9/16.

LIGNE DE GLASGOW.

Table with columns: De Glasgow, Steamers, De l'Inde, De l'Inde. Rows include Vendredi, 1885, 4 Dec, 11, 8, 25, 8 Janv, 15.

Les lits sont invariablement payables d'avance.

Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Des connaissances sont données à Liverpool et dans les ports du continent pour tous les ports du Canada et des Etats-Unis.

22 Jan 1886. 59

EAU CHAUDE.

Vu que le chauffage à l'eau chaude est devenu avec raison le chauffage adopté dans toutes les résidences, le temps est arrivé maintenant d'adopter pour l'hiver prochain.

La bouilloire (SUPER-HEATER) de Sampson

à été pour deux raisons, éprouvée et garantie par les hommes pratiques et le public en général. Toutes les personnes qui en ont fait l'essai sont prêtes à en attester la supériorité sur toutes les bouilloires qui sont actuellement sur le marché, au point de vue de son efficacité, de l'économie qu'elle entraîne et de sa simplicité.

Etant faite de métal solide elle n'a point de joints qui soient susceptibles de subir de dilatation ou de contraction. Elle est par conséquent, très simplement construite, aisément nettoyée parce qu'on en atteint chaque partie sans difficulté. Sa surface calorifique est beaucoup plus étendue et mieux placée que dans toutes les autres bouilloires en proportion de l'espace réservé au feu. L'eau passe deux fois dans la bouilloire et la laisse ensuite à son plus haut degré d'ébullition pour se diriger dans les tuyaux. La bouilloire se distribue d'elle-même, et quand elle est une fois bien arrangée elle fonctionne à température égale pendant 8 ou 10 heures.

MARCHE DE GROS.

Extra Supérieure.....\$1 00 à 1 10 Extra Supérieure..... 3 85 à 3 95 Fancy..... 3 80 à 3 90 Extra du printemps..... 3 65 à 3 75 Superfine..... 3 30 à 3 40 Forte de boulanger (cama)..... 4 30 à 4 40 Forte de boulanger (amir)..... 4 15 à 4 25 Fin..... 3 15 à 3 25 Moyenne..... 3 00 à 3 10 Poulards..... 2 75 à 2 80 En sacs, Ontario (moyenne)..... 1 50 à 1 90 Do (extra du printemps)..... 1 90 à 1 90 Do (superfine)..... 1 75 à 1 80 Do marque de ville..... 2 40 à 2 45

MARCHE DE NEW-YORK.

Coton, ferme ; terre haute, à St. Orléans 91 1/2c. Farine languissant, reçu 20,223 barils, vente 9,000 barils, \$2.90 à 3.30 pour la up fine de l'état et de l'ouest ; de \$2.90 à 3.30 pour la co comme à la choisie extra de l'état et de l'ouest. Farine de seigle, ferme, de \$3.15 à 3.50. B 6, reçu 8,200 minots ; ventes 120,000 minots ; n. 2 rouge à 11c.

R. SAMPSON,

251, rue St-Jean, 25 février 1886. 2s-110

F. X. GOSSELIN, L.L.L.

NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE COUR SUPERIEURE, No. 84, Rue St-Pierre, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

CHEMIN DE FER

QUEBEC ET LA SAINTE-JEAN

Lo et après LUNDI, le 2 NOVEMBRE, train circuleront tous les jours (excepté dimanches) pour et de la station du Palais Québec, comme suit :

ALLANT AU NORD

6.35 a m Train mixte laissera Québec pour St-Raymond, arrivant à 10 a. m.

4.00 p m Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p. m.

ALLANT AU SUD

6.00 a m Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec arrivant à 9.55.

3.00 p m Train mixte sera St-Raymond à 6.30 p. m.

Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p. m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant à 9.45.

Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard.

Le train de malle se rencontre à St-Anne avec les omnibus allant au village Indian, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant, Chambres Commerciales 22 janvier 1886 55

CHEMIN DE FER

QUEBEC-CENTRAL.

Arrangements d'automne et d'hiver.

A COMMENCER

LUNDI, LE 18 JANVIER 1886

Les Trains circuleront comme suit :

Table with columns: Malls, Mixte, Fret. Rows include Départ de Sherbrooke pour Jonction, Arrivée à Lévis, Départ de Québec pour Lévis, Arrivée à Lévis.

Le départ des trains se fait aux heures du "EASTERN STANDARD."

Il y aura un quart-d'heure d'arrêt à la Jonction de Beauce, afin de permettre aux voyageurs de prendre un goûter.

Il y a RACCORDEMENT certain à Sherbrooke avec les convois du Passumpsic et du Grand-Tronc et le Vermont Central pour aller à Newport, Portland, Boston, New-York, et tous les points de la Nouvelle-Angleterre, et pour Montréal et l'ouest via le Lac-Meur-Phrangmog. A la Jonction Harlaka avec le chemin de fer Intercontinental pour la Rivière-Loup, Cacouna et les endroits de Bains de Mer le long du Saint-Laurent et tous les endroits des provinces maritimes ; à Québec avec les steamers de la Compagnie de Navigation Saint-Laurent et Saguenay, et avec le chemin de fer du Nord pour St-Léon et tous les endroits au-dessus de Québec.

JAS. R. WOODWARD, Gérant-général. Sherbrooke, 6 février 1886. 1a-58

MACHINE A

CIGARETTE

A L'USAGE DES FAMILLES.

Brevetée par le Dr CASGRAIN, en France aux Etats-Unis, au Canada, en Angleterre, en Allemagne

DERNIERE EDITION

M. J. A. Gagné, M. P.

Une dépêche de Chicoutimi nous apprend que M. Gagné, M. P., n'a pas encore pu laisser Chicoutimi pour se rendre à Ottawa à cause de la tempête.

Le type du servilisme

Un homme rudement servile, c'est M. Pierre-Vincent Valin, député de Montmorency, aux Communes du Canada. Il n'a pas besoin de l'attentive des explications ministérielles. Il est président de la commission du livre et il est bleu. Il parle l'anglais et le français et il bâtit des petits navires.

Une voix de Gaspé

Au Rédacteur du Daily Telegraph.

Monsieur, J'ai remarqué dans votre numéro du 13 février que La Justice dit que le gouvernement local est saisi d'un projet dont la réalisation qui, il est à espérer, permettra à la malheureuse population des pêcheurs de Gaspé de se soutenir elle-même. J'espère que le gouvernement ne prendra pas trop longtemps en considération ce projet, de peur que la population ne meurt de faim avant qu'il en vienne à une décision.

Votre, etc., Gaspé.

Gaspé, 19 fév. 1886.

A OTTAWA.

Avs de motions.

M. AMYOT. — Demanda copie de tout document formant partie du dossier dans la cause de Sa Majesté vs. Louis Riel, à Regina.

L'hon. M. LAURIER. — Demanda copie des documents trouvés dans la salle de délibérations des insurgés ou ailleurs, à Batoche, comprenant spécialement le carnet de Riel, le livre des minutes et des ordres en conseil du conseil des insurgés et la correspondance de Riel. Sir R. CARTWRIGHT. — Demanda le chiffre du montant d'argent payé depuis le 1er juillet 1885 jusqu'au 1er mars 1886 dans l'affaire de l'insurrection du Nord-Ouest et en vertu des réclamations résultant d'icelle.

L'hon. M. LAURIER, demandera copie de toutes pétitions, communications et recommandations en faveur de la commutation de la sentence de Louis Riel.

M. CAMERON, de Huron, demandera copie de l'application faite pour obtenir un sursis du procès de Riel, pour un mois, à partir du 1er juillet 1885, avec les raisons de son avocat à l'appui, et les observations et la décision du juge à ce propos; aussi copie du témoignage de Nolin en réponse, ou l'avocat de Riel, s'efforcera de prouver la folie de son client, ou celui-ci s'opposera à ce mode de défense, copie des arguments de l'avocat et de la décision du juge, et aussi copie de la charge du juge au jury.

A demain

Nous répondrons demain à un M. Paul Forestier pseudo-économiste récemment débarré qui porte bien son nom et qui nous semble avoir quelque chose de commun avec la bûche.

Nous aurions voulu continuer notre discussion sur les "Grèves" avec notre confrère de la Patrie, qui y a mis jusqu'à présent plus de science et de courtoisie.

La correspondance de Paul Forestier sur les conférences à Québec n'est qu'un amas indigeste de phrases incohérentes sans idées ni forme.

Elle constitue dans son ensemble une juxtaposition ignare de périodes creuses qui ne prouvent qu'une chose: c'est qu'il se trouve quelque part, là-haut, dans la tête du correspondant, une case vide.

Les reproches que nous fait M. Paul Forestier sur l'article que nous écrivions à l'Événement sur la mort de Lavigne sont surabondamment bêtes. Nos lecteurs jugeront.

A la salle de Musique

Les réclames publiées par les journaux en faveur de la compagnie Gilmour avaient attiré beaucoup de monde au théâtre hier soir, mais tous ces gens ont été joliment déçus. Le Canadien de ce matin se montre assez sévère à l'égard de la troupe mais cette sévérité n'est pas de trop. Nous avons rarement vu un aussi pauvre assemblage de prétendus tragédiens. Les scènes sont forcées, plusieurs personnages sont grotesques et toute la tragédie revêt un grand caractère comique.

Il y a un nègre qui ne sait pas son rôle et comme il n'y a personne dans les coulisses pour l'aider, ce sont les personnages qui sont sur la scène avec lui qui se font les souffleurs. Quand l'orchestre doit jouer, une des actrices s'avance et chante: M. Ste. L'actrice principale Miss Fletcher, est une jolie fille à laquelle il manque une dent et qui porte étonnamment une perruque blonde. Elle fait une bonne actrice si elle était mieux supportée. M. Middleton, un des principaux acteurs, récite sa leçon apprise par cœur sur le ton d'un clergyman qui proclame le "Dust to dust, ashes to ashes." M. Gilmour, l'acteur

principal, réussirait bien dans le ten cents show où il a fait ses débuts parait-il. Comme le rideau du théâtre tombe très mal, un des balayeurs du théâtre est venu une fois en chemise pour le former. C'est la scène qui a soulevé le plus d'applaudissements. En résumé, la pièce d'hier soir a soulevé autant de sifflets que d'applaudissements. Et les premiers étaient aussi bien mérités que les derniers.

(Dépêche spéciale à La Justice.)

Trois-Pistoles, 2 mars 1886. Charles Côté est mort gelé sur la route des Trois-Pistoles, samedi. Son frère était mourant près de lui. Cheval mort. Il n'y a jamais eu de tempête aussi terrible ici.

NOUVELLES COURANTES

Arrivées aux hôtels

2 mars 1886.

Mountain Hill House.

J. E. Leclerc, l'Islet; C. S. Powell, Arthabaskaville.

Hôtel St. Louis

MM. Conwell, Guelph, Arthur Murlyhy, Québec; M. et Mme Greenough, Mlle Greenough, Boston; Frank Drener, Miss Harlan, Gilmour Co. James M. Watt, A. M. Featherston, A. Featherston, Montréal.

Frais pour action

Dans la cause de Irvine vs le Star, Son Honneur le juge Taschereau a accordé ce matin des frais pour une action de \$50.00

Genereuse

M-dame Niding a légué à l'évêché de Montréal une propriété estimée à environ \$12,000.

Cercle de La Salle

M. le Dr Cote donnera au Cercle de La Salle, demain soir, à 8.15 hrs., une conférence sur le mesmerisme et le somnambulisme. Chaque membre peut amener un ami.

Grand Concert

Ce soir aura lieu à la halle Montcalm, un magnifique concert donné au profit de l'œuvre du Patronage. Le programme est splendide, et le public est invité à ce grand concert qui promet d'être un véritable succès. Qu'on s'y rende en foule. Portes ouvertes à 7 1/2 heures, lever du rideau à 8 heures.

Vendredi 5 mars

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que nous avons publiée déjà dans nos colonnes, et qui nous promet pour vendredi prochain une soirée musicale des plus attrayantes.

Ce festival donné sous le haut patronage du lieutenant-gouverneur et sous les auspices de la société St-Joseph, doit nécessairement être bien accueilli par la population de St-Roch qui n'est jamais en reste lorsqu'il s'agit de favoriser semblable mouvement.

Alarme

Les pompiers ont été appelés hier, vers 5.39 hrs., à la boîte No. 8 pour une fausse alarme.

Corneilles

Les passagers du Pilot ont pu voir hier matin deux corneilles qui passaient tout près de ce bateau pendant qu'il était au quai de Lévis.

Meurtre et suicide

On mande de Madawaska qu'un nommé Hilaire Martin, de St Bruno, vient de tuer sa femme à coups de hache et qu'ensuite il s'est suicidé. Martin était un homme de 45 ans.

Maritime

La frégate américaine Galena est arrivée à Key West, Floride, avec le bateau à vapeur City of Mexico, qu'elle a capturé à St. André, Etats-Unis de Colombie. Le City of Mexico est supposé être monté par des pirates.

Steamer de la malle

Le steamer Vancouver, de la ligne Dominion, parti de Liverpool le 18 février, est arrivé dimanche soir à Halifax, avec les malles, 4 passagers de cabine, 18 d'intermédiaire et 25 d'entrepont. Il a été retardé en route par de fortes tempêtes, la brume et les glaces. Les malles seront distribués à Québec, ce matin.

Cour du Recorder

Un jeune homme du faubourg Montcalm a été arrêté hier à minuit sur la rue Scott. Comme il n'est pas permis de flâner sur la rue, surtout à une heure si avancée, le Recorder l'a condamné à \$4 et les frais.

Un peu avant cette arrestation, la police a aperçu une bande de jeunes gens qui cassaient des vitres sur la même rue, mais elle n'a pu mettre le grappin sur ces délinquants.

Un charretier trouvé ivre et incapable de prendre soin de son cheval sur la rue a été condamné à \$4 et les frais ou à un mois de prison. Un menuisier pour s'être enivré et avoir cassé une vitre dans la vitrine du magasin de M. Langlais, libraire, a été arrêté hier soir. Comme il n'a pas d'argent pour payer le coût de la vitre, il ira expier sa faute en prison.

Cour de police

Pierre Goulette, de St. Henri, qui a plaidé coupable hier à deux accusations de vol, a été condamné à 3 mois de prison.

Thomas Matthewson, qui a aussi plaidé coupable de recel et d'obtention d'argent sous faux prétexte a été également condamné à 3 mois.

Les nommés Joseph Cazeau, Narcisse Blondin et Joseph Marmon ont comparu ce matin sous accusation de dommage à la propriété. Joseph Cazeau a été condamné à \$5.00 de dommages, \$10.00 d'amende et les frais ou 1 mois; Narcisse Blondin à 50-cents de dommages \$10.00 d'amende et les frais ou 1 mois, et Joseph Marmon a été acquitté faute de preuves.

A l'Union Commerciale

Mercredi, le 3 mars, à 8 heures P. M. précises, dans les salles de cette société, M. J. B. Caouette, donnera la primeur d'un long poème qu'il vient d'écrire, et qui a pour titre: Pierre Franceur, ou un héros de 1870.

Listes electorales.

Les listes électorales de Québec-Centre, du comté de Québec et de Montmorency ont été déposées au bureau du Shérif.

Chute

Une vieille dame du nom de Hall, de Sillery Cove, passait à midi sur la rue La Fabrique lorsqu'elle glissa et elle tomba presque évanouie sur la glace. En face du magasin de M. Lavigne. La pauvre femme, âgée d'à peu près quatre-vingts ans, venait cinq minutes avant, de faire une pareille chute sur la rue Couillard. On l'a transportée chez M. McWilliam, confiseur, où M. MacKay, M. D. lui a donné les premiers soins. Le docteur croit qu'il y a rupture de quelques os dans le dos.

Travaux de la citadelle

Les ouvriers qui travaillent aux excavations nécessitées pour la pose des tuyaux de l'aqueduc ont rencontré plusieurs sources d'eau. Cependant les travaux ne sont pas arrêtés par ces obstacles.

Variolo

On a transporté, avant-hier après-midi, à l'hôpital civique de Montréal, une jeune fille de 17 ans. C'est le seul nouveau cas de variolo depuis une quinzaine de jours.

Enquête.

MM. Vanhorne & Drinkwater, ont donné hier, devant le juge Routhier, leur témoignage dans l'enquête sur la vente du chemin de fer du Nord. M. Davis avait donné son témoignage vendredi dernier. Il ne reste plus à entendre maintenant que les témoignages de MM. Sénécal, Abbott et Chapleau.

Le centenaire de Christophe Colomb

On annonce de Corse que les préparatifs des fêtes du quatrième centenaire de Christophe Colomb, qui seront célébrées à Calvi, sont poussés avec activité. On sait que les derniers travaux de l'abbé Cassanova établissent d'une manière à peu près certaine que l'illustre navigateur est né à Calvi, opinion qui d'ailleurs est partagée par la généralité des historiens italiens.

Les Etats-Unis se proposent de participer d'une manière toute particulière à cette solennité.

On assure que, par un décret spécial, le président de la République américaine déclarera les Corses citoyens des Etats-Unis.

Noces d'or

Le Rév. Père O'Connell, curé de la paroisse de Richmond, Ontario, a célébré ses noces d'or à l'église St. Patrice, où il avait autrefois été curé. Le Père O'Connell est l'un des plus âgés de la paroisse. Il naquit en Irlande en 1803, et est arrivé au Canada en 1856. Il fut ordonné prêtre par Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal.

Nouvelle institution

La fabrique de St. Roch se propose, parait-il, d'ériger une nouvelle maison d'éducation, sur la rue St. Joseph, près de la Congrégation. Cette maison serait mis sous la direction des Frères.

M. Sénécal

Nous laissons à l'Indépendant de Fall River, la responsabilité de l'enfrellet qui suit:

On dit dans certains cercles qui paraissent bien renseignés, que M. L. A. Sénécal a l'intention de briguer les suffrages des électeurs du comté de Richelieu, en opposition à M. Massue. M. Sénécal serait certainement élu et le comté y gagnerait joliment.

Les funérailles de madame S. Larue auront lieu jeudi. Le cortège funèbre partira de sa résidence à 9.15 A. M. No. 30, rue des Jardins.

Décès.

Québec vient de perdre une personne qui faisait l'honneur de sa société.

Mme Siméon Larue, née Marie-Anne-Éléide Thibaudan, est décédée hier après-midi, à l'âge de 57 ans.

Mme Larue, native du Cap Saint, était sœur des honorables Isidore Thibaudan, Rosaire Thibaudan et de son hon. Jos. E. Thibaudan; elle était aussi belle-mère de M. le Dr Fortin ancien député de Montmagny.

Nous offrons nos condoléances à sa famille affligée.

E. JACOT

(ÉTABLI EN 1865.)

HORLOGERIES, BIJOUTERIES, ORFÈVRES, etc., etc., importées par E. JACOT, en face du presbytère St-Roch. Québec, 9 janvier 1886.

BEDARD, GIRARD & CIE

Commissionnaires et Négociants

HENRY A. BEDARD,

COMPTABLE ET LIQUIDATEUR. Coin des Rues Notre-Dame et Lamontagne, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

A Vendre.

20 MAGNIFIQUES VACHES A LAIT, justement arrivées des Cantons de l'Est. Par ED. HICKEY, Coin des rues St-Roch et Ste-Marguerite. Saus rivales dans le marché. 20 février 1886. 106

AVIS.

LA JUSTICE

EST EN VENTE CHEZ

M. BELAND, 264, rue et faubourg St-Jean. MM. DROUIN & FRERE, 26, rue St-Joseph, St-Roch.

MM. FILTEAU & FRERE, 27, rue Brade. M. A.-O. RAYMOND, 46, rue la Fabrique. M. S. CHAPERON, 38, rue la Fabrique. MM. CASTONGUAY & VAILLAN-COURT, rue St-Valier, St-Sauveur.

M. DARVEAU, 151-153, rue St-Joseph. M. N. CAMERON, 234, rue St-Jean. N. DESCHÊNE & CIE, rue St-Joseph. 25 janvier 1886. 61

MONTAMBAULT,

LANGELIER, LANGELIER & TASCHEREAU, AVOCATS,

No. 56, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE. Suivent régulièrement les cours des districts de Montmagny et de Beauce

9 février 1886. 1m-92

PENNÉE & PEER,

MARCHANDS A COMMISSIONS DE FLEUR, GRAINS ET PROVISIONS, Québec et Toronto.

BUREAU A QUÉBEC, BUREAU A TORONTO, 133, rue St-Pierre. 43, Wellington East. 30 janvier 1886. 6m-78

Province de Québec, } Cour Supérieure. District de Québec.

No. 732. DAME MARIE ANNE LAFOND, épouse de Athanase Douville, de la paroisse de St-Casimir, dans le district de Québec, marié, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs. Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886.

J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-83

LIVRES ! LIVRES !

Chez FILTEAU ET FRERE, rue Bunde.

Mémoires par De Gaspé..... \$ 1.00 Histoire et vie de M. de Maisonneuve, 300 pages gr in-8 enrichi de belles gravures..... 1.00 La Revue Canadienne, complète, par Hyrison, 21 vols..... 50.00 Garnet—Histoire du Canada, 4 vols..... 6.00 Ferland—Histoire du Canada, 2 vols..... 2.50 Les Soirées Canadiennes, 5 vols, première série..... 20.00 Le Répertoire National, 4 vols..... 16.00 Le Chien d'Or, roman historique, traduit de l'anglais par Lemay, 2 vols..... 75c 20 janvier 1886 44

A LOUER.

Cette jolie maison si bien située sur la rue d'Anteuil, No. 33, en arrière de l'Eglise "Chalmers," et occupée pendant plusieurs années par Madame Wilkie.

JOHN Y. WELCH, 18, rue St-Jacques, Basse-Ville. 18 février 1886. 6f-101

PHOTOGRAPHIES A LEVIS.

GRANDE REDUCTION POUR LE

Temps du Carnaval.

PORTRAITS DIT CABINET \$2 LA DOUZAINE.

PORTRAITS DIT CARTE DE VISITE \$1.50 LA DOUZAINE.

Finis avec le plus grand soin.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

A. R. ROY, Côte de l'Assage. 18 février 1886. 100

A Vendre ou Louer.

Deux magnifiques maisons neuves, Bijou Terrasse, Avenue des Erables. Dix chambres, cour spacieuse, très chaudes, muraille lambrassée à l'intérieur et à l'extérieur. Drainage et eau devant être introduits le printemps prochain: exemptions des taxes de la ville. Loyer: \$110 et \$160.

— AUSSI — Dans les édifices de l'Hôtel Union, Rue du Palais, une magnifique Salle de Billard et une Buvette, avec appartements à habiter au-dessus, et chambres à exposer des céramiques. Résidence confortable de 9 chambres, à l'étage supérieur; loyer, \$80: exemption de taxes. Jos. Lovallée, gardien, conformément à entente.

L. J. BURROUGHS, 105, Rue St-Pierre. 5 février 1886. 1m-80

L. A. BERGEVIN,

35 à 45, RUE NOTRE-DAME,

TAILLEUR FASHIONABLE,

MANUFACTURIER DE HARDES FAITES ET MARCHAND DE

MARCHANDISES SÈCHES EN GENERAL.

Habillements pour Messieurs faits sur commande sous le plus court délai, COUPE PERFECTIONNÉE

MAIN D'ŒUVRE GARANTIE.

Spécialité: Marchandises de haut goût à bas prix.

Québec, 9 janvier 1886.

A VENDRE OU A LOUER

Ce grand terrain en face du moulin Peters, rue du Prince-Édouard, ayant une superficie d'environ de douze mille pieds, propre à y faire le commerce de bois de construction ou de chauffage. Possession immédiate, si on le désire. S'adresser à DUBEAU & CIE, ou à J. B. Z. DUBEAU. 21 janvier 1886. 3ps 3s-52

TANNAGE A LA FAÇON.

TANNERIE DUGAL, QUÉBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du tannage.

TANNAGE et COUVOYAGE de première qualité. Prix modérés.

JOSEPH DUGAL, Tanneur, 330 et 332, RUE ST-VALIER, SAINT-ROCH.

20 janvier 1886. 1m-10

UNE AUTRE GUERISON

Obtenue par l'Eau Minérale St Léon

MM. GINGRAS, LANGLOIS & CIE.

Messieurs,—Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de L'EAU ST LÉON, j'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireront avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau, No. 139, rue St-Pierre où à ma résidence privée, No. 39, rue St. Patrice.

HONORÉ CASALU, I. C. S.

La célèbre Eau Minérale de St Léon est en vente chez tous les principaux Pharmaciens et Epiciers de la ville pour la modique somme de 25 cts le gallon.

GINGRAS, LANGLOIS & CIE, Seuls Agents pour toute la Puissance, Vis-à-vis l'Archevêché.

20 janvier 1886. 1m-41

SAMEDI PROCHAIN,

NOUS AURONS TRANSPORTÉ LA

Balance de notre Stock Endommagé

PAR LE FEU, L'EAU ET LA FUMÉE,

Au Nos. 112 et 114, rue St-Joseph, autrefois occupé par MM. FORTIN & BELANGER.

A ceux qui n'ont pas eu l'avantage de se procurer des marchandises à GRAND MARCHÉ de nous faire visite le plus tôt possible, notre Stock devant être

Vendu sans réserve d'ici au 15 Avril prochain.

BRUNET, LAURENT & CIE,

SAINTE-ROCHE c-112

27 février 1886.

PIANOS ET HARMONIUMS.

Les superbes pianos sans RIVAUX dans AUCUN PAYS fabriqués par "HEINTZMAN & Co." et ceux de "NEWCOMBE & Co." dont les points d'excellence sont

Richesse et Sonorité de Son, Volume, élégance, fini et Solidité,

ont obtenu les plus hautes distinctions à l'Exposition Universelle tenue à la Nouvelle-Orléans en mai 1885, Médailles, Diplômes et Mention Honorable pour le

MEILLEUR PIANO AMERICAIN ET CANADIEN.

Ils sont aussi recommandés par les professeurs de musique les plus éminents, les artistes, les communautés religieuses, le clergé, etc. Aussi constamment en magasin les pianos connus des marques suivantes:

Weber & Co., Mozart, Stanley & Co., Williams & Son.

Harmoniums, de BELL & CO., W. DOHERTY & CO., TORONTO STANDARD ORGAN CO., E. G. THOMAS & CO.

Musique en feuilles et en brochures, Romances, Morceaux, et Musique sacrée, etc. Accord et réparations de Pianos et d'Harmoniums.

BERNARD & ALLAIRE,

ÉDITEURS DE MUSIQUE, No. 77 et 79, Rue St-Jean, Haute-Ville.

Machines à Coudre et à Tricoter.

Seule agence à Québec des célèbres Machines à Coudre

Domestic, de New-York, Wilson B, Wanzer, Wilson Oscillating Shuttle,

et grand général pour la Puissance des "QUEBEC" et "QUEBEC A."

Agence générale des MACHINES A TRICOTTER de "Franz & Pope," dont le parfait fonctionnement est garanti pour toutes espèces de tricots quelconques; l'enseignement pour faire fonctionner la machine est donnée gratuitement à notre établissement.

Réparations de Machines à Coudre et à Tricoter, promptement exécutées.

BERNARD & ALLAIRE, Coin des rues St-Jean et St-Sauveur, Haute-Ville Québec.

22 janvier 1886 6-4m

FEUILLETON DE LA JUSTICE.

LE LOUP BLANC

(Suite.)

— Comme cela, monsieur, reprit le vieillard, le fisc n'aura rien à reprendre. Cent mille livres forment un prix sérieux quoique bien au-dessous de la valeur des domaines.

Vannoy demeura pensif. Au bout de quelques secondes, il déplaça le parchemin qui lui avait remis d'abord M. de La Tremblays. C'était un acte de vente en forme. La ligne de ses soufreils, qui était légèrement plissée, se détendit tout à coup à cette vue.

— Allons, dit-il, tout est pour le mieux, puisque telle est votre volonté. Dieu m'est témoin que je souffre du fond du cœur que ces papiers deviennent bientôt inutiles par votre heureux retour.

— Souhaitez-le, mon cousin, dit le vieillard en hochant la tête, mais ne l'espérez pas. Veuillez signer et parapher votre engagement.

Vannoy signa et parapha. Puis chacun des deux cousins mit son parchemin dans sa poche.

— Je pense, reprit Vannoy après un long silence pendant lequel Nicolas Tremblé s'était replongé dans sa rêverie, je pense que ces préparatifs n'annoncent point un départ subit ?

Il pensait tout le contraire et ne se trompait point.

Sa voix éveilla en sursaut M. de La Tremblays qui se leva, repoussa violemment son siège et passa la main sur son front avec une sorte d'égarément.

— Il est temps ! murmura-t-il d'une voix étouffée, vous m'avez rappelé mon devoir. Je vais partir.

— Déjà !

— On m'attend, et je suis en retard. Allez, Vannoy, faites seller mon cheval. Je vais dire adieu à la maison de mon père et embrasser pour la dernière fois l'enfant de mon fils.

Vannoy baissa la tête avec toutes les marques extérieures d'une sincère affliction et gagna les écuries.

Nicolas Tremblé ceignit la grande épée de ses aïeux, vaillant acier damassé par la rouille et qui avait fendu plus d'un crâne anglais au temps des guerres nationales. Il couvrit ses épaules d'un manteau et posa son front sur les mèches de ses cheveux blancs.

Entre sa chambre et la retraite où reposait Georges, son petit-fils, se trouvait le grand salon d'apparat. C'était une vaste salle aux lambris de chêne noir sculptés, dont les panneaux étaient décorés par des colonnettes en demi-relief à corniches dorées.

Dans chaque panneau pendait un portrait de famille au-dessus duquel était peint un écusson à quartiers.

Nicolas Tremblé traversa cette salle d'un pas lent et pénible. Son visage portait l'empreinte d'une austère douleur. Il s'arrêta devant les derniers portraits qui étaient ceux de son père et de sa mère défunts et se mit à genoux.

— Adieu, madame ma mère, murmura-t-il ; adieu mon respecté père. Je vais mourir comme vous avez vécu, pour la Bretagne !

Comme il se relevait, un rayon de soleil levant, perçant les vitraux de la salle, fit scintiller les dorures et mit un reflet de vie sur tous ces raides visages de chevaliers. On eût dit que les nos dames souriaient et respiraient le séculaire parfum de leur inévitable bouquet de roses ; on eût dit que les fiers seigneurs mettaient, plus superbes, leurs poings gantés de buffes sur leurs hanches bardées de fer, en écoutant la voix de ce Breton qui parlait encore de mourir pour la Bretagne.

Avant de quitter la salle, Nicolas Tremblé se découvrit et salua les vingt générations d'aïeux qui applaudissaient à son sacrifice.

Le petit Georges dormait, mais ce sommeil matinal était léger. Le contact de la bouche de son aïeul suffit pour éveiller son rêve. Il s'éveilla dans un charmant sourire et jeta ses bras autour du cou du vieillard.

M. de La Tremblays avait dit adieu sans faiblir aux images vénérées de ses ancêtres, mais il n'en fut pas ainsi à la vue de cet enfant, seul espoir de sa race, qui allait être orphelin et qui souffrirait doucement comme à l'aurore d'un jour de bonheur.

— Que Dieu te protège, mon cher fils, murmura-t-il, pendant qu'une larve fugitive moudait le bord de sa paupière ; qu'il fasse de toi un gentilhomme. Peusses-tu ressembler à tes pères qui étaient pieux, vaillants et libres !

Il déposa un dernier baiser sur le front de l'enfant et s'enfuit parce que l'émotion brisa son courage.

Dans la cour, Hervé de Vannoy tenait le cheval sellé par la bride. Cédant des cousins voulut à toute force faire la conduite à M. de La Tremblays jusqu'au bout de son avenue. Quant à Loup, on fut obligé de le mettre à la chaîne pour l'empêcher de suivre son maître.

Au bout de l'avenue, M. de La Tremblays arrêta son cheval et tendit la main à Vannoy.

— Retournez au château, dit-il ; nul ne doit savoir où se dirigent mes pas.

— Adieu donc, monsieur mon excellent ami l'anglais Vannoy. Mon cœur se fera à prononcer ces tristes paroles.

— Adieu ! dit brusquement le vieillard. Souvenez-vous de vos promesses et priez pour moi.

Il piqua des deux. Le galop de son cheval s'étouffa bientôt sur la mousse de la forêt.

Hervé de Vannoy, resté seul, garda pendant quelques instants son visage contristé, puis il frappa bruyamment ses mains l'une contre l'autre en éclatant de rire.

— Saint-Dieu ! dit-il, on m'a donné place on un petit coin, j'avais talent et bonne volonté, tout le reste y a passé. Bon voyage, monsieur mon digne parent ! soyez tranquille ! nous accomplirons pour le mieux nos promesses, et vos domaines iront en bonnes mains !

Il entra au château la tête haute et le front sur l'oreille. En passant près de Loup, il frappa rudement le pauvre chien du pommeau de son épée en disant :

— Ainsi traitera-t-on quiconque ne pliera point devant moi !

Ce jour-là, les serviteurs de Tremblé oublièrent de chanter les joyeux Noël à la veillée. Il y avait autour du château comme une atmosphère de malheur, et chacun pressentait un événement funeste.

M. Nicolas enfila au galop les sentiers tortueux de la forêt. Au lieu de suivre les routes tracées, il s'enfonça comme à plaisir dans les plus épais fourrés.

A mesure qu'il avançait, l'aspect du paysage devenait plus sombre, la nature plus sauvage. De gigantesques troncs s'élevaient d'arbres en arbre comme les lianes des forêts vierges du Nouveau-Monde.

Et là, au milieu de quelque clairière où croissait la bruyère, l'ajonc et l'aride genêt, une misérable cabane fumait et animait le tableau d'une vie mélancolique.

Après une demi-heure faite à franc étrier, le vieux gentilhomme fut obligé de ralentir sa course. La forêt devenait réellement impraticable. Il attacha son cheval au tronc d'un chêne près duquel passait déjà la monture de son écuyer Jude, qui ne devait pas être loin, et se fraya un passage dans la taillis.

Quelques minutes après, il rejoignait son fidèle serviteur, qui l'attendait, assis sur le collier de fer.

LA FOSSE-AUX-LOUPS

A une demi-heure de chemin de la lisière orientale de la forêt de Rennes, loin de tout village et au centre des plus épais fourrés, se trouve un ravin profond dont la pente raide et rocheuse est plantée d'arbres qui s'étagent, mêlés çà et là d'épais buissons de houx et de touffes d'ajoncs qui atteignent une hauteur extraordinaire.

Un mince filet d'eau coule pendant la saison pluvieuse au fond du ravin ; l'été, toute trace d'humidité disparaît et le lit du ruisseau est marqué seulement par la ligne verte que trace l'herbe croissant au milieu de la mousse desséchée.

(A suivre.)

SALLE JACQUES-CARTIER.

GRAND FESTIVAL

Donné sous le patronage distingué de Son Honneur le Lt-Gouverneur et Mme Masson,

Par M. N. CREPAULT, ex-organiste de St-Roch, aidé des meilleurs artistes ainsi que de ses élèves et des membres de l'Union St-Joseph à St-Roch.

VENDREDI, LE 5 MARS 1886.

PRIX DES PLACES : Sièges réservés - 50 cts. Parterre - 30 " Galerie - 20 "

Cartes en vente chez MM. F. Desjarjins, Ls Droain & Frère, Libraires, rue St-Joseph, St-Roch, J.-O. Filteau, Libraire, rue Baude, Haute-Ville, P. Béland, Tabaciste, rue et faubourg St-Jean, F. Lacroix, tabaciste, rue St-Valier, St-Sauveur, ainsi que des membres du comité.

Le plan de la Salle est déposé chez Arthur Lavigne, Marchand de Musique, rue la Fabrique, Haute-Ville, et chez J.A. Langlais, Libraire, rue St-Joseph, St-Roch. 22 février 1886. 8f-107

A Vendre.

Les deux magnifiques propriétés ; une située au No. 63, rue St-Augustin, en pierre de taille et dans le meilleur ordre possible. L'autre bâtie en briques blanches sur la rue St-Jean près de l'Eglise. Elle contient 12 chambres, un large grenier, une cave, bain, gaz, etc. S'adresser à P. LEMAY, 63, St-Augustin. 1m-73

23 janvier 1886.

Vin de St-Michel.

— Tel est le nom d'un vin français, introduit dans le pays, et qui est reconnu comme le vin le plus naturel. Il est nutritif, fébrifuge et reconstituant. C'est un tonique excellent, indispensable aux enfants qui sont d'une constitution chétive. En faisant usage de ce vin, le sang prend son cours naturel et régulier, et bientôt disparaissent la maigreur, les pâles couleurs, les palpitations, les migraines ou autres indispositions.

Cet excellent vin est en vente chez M. Chs. S. Rivierin, épicer, rue de la Couronne (ancienne maison Blumhart & Rivierin.)

DEPOT GÉNÉRAL

Le soussigné désire informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un DEPOT GÉNÉRAL et qu'il a toujours en mains des journaux français et anglais de toutes nuances, y compris le "New York Illustrated Sporting World". Aussi, un excellent choix de Cigares, Tabac à Fumer et à Chiquer, Cigarettes, Pipes, Porte-Cigarettes, Porte-Cigares, Papeteries, etc.

A L'ENSEIGNE DU TAMBOUR.

234, Rue St-Jean. P. N. CAMERON 20 janvier 1886. 1m-50

FEUILLETON DE L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

LE DOCTEUR HERBEAU

(Suite.)

Avant qu'elle vous échappe, remettez votre clientèle entre ses mains ; abdiquez pour régner encore. Qui pourra lutter contre tant de grâce et de jeunesse, aidées de votre expérience et de l'influence de votre nom ? Ainsi faisant, vous assurez l'avenir de votre race et le repos de vos vieux jours. Mais hâtez-vous : quelques mois encore, il sera trop tard. Pour mettre votre couronne sur le front de Célestin, n'attendez pas que les fleurons soient tombés de votre couronne ; pour jeter votre manteau sur les épaules de votre fils, n'attendez pas que votre manteau soit mangé des vers et montre la corde.

— Vous êtes biblique, dit Aristide. — Venez Collette, poursuit Adélaïde, et qu'au lieu de cette abominable bête, Célestin trouve dans votre écurie un cheval qui lui fasse honneur.

— Vendez Colette ! dit Aristide. — Enfin, que Célestin vous remplace tout d'abord à Riquemont, passez-lui tout d'abord le doigt le plus beau diamant de votre érin. Laissez-lui la gloire de poursuivre et d'achever votre œuvre. Vous, cependant vous rentrez dans un noble loisir ; vous cultiveriez les muses et les fleurs de votre jardin, et votre Adélaïde, jusqu'à ce jour trop négligée peut-être, heureuse d'avoir enfin retrouvé son fils et son époux, deviendrait l'enfant de toutes les mères et de toutes les épouses de Saint-Léonard.

Le conseil était prudent et sage, et je ne sache pas qu'en pareille circonstance Catherine de Médicis eût rien imaginé de plus fin ni de plus habile. C'était la jalousie qui parlait, mais la raison n'eût pas mieux dit. D'ailleurs, Adélaïde était, comme on a pu le voir, ce que nous appelons une maîtresse femme, d'un jugement sûr et rapide, et certes elle avait en ceci consulté les intérêts de sa maison pour le moins autant que les instincts jaloux de son cœur. Oui, rappeler Célestin, puisque ce bel enfant, après cinq ans d'études, loin du toit paternel, venait enfin d'achever ses cours et de recevoir son diplôme ; le rappeler, remettre entre ses mains une clientèle encore intacte ; détourner la curiosité qu'avait éveillée M. Savenay, pour l'attirer sur cette blonde tête ; confier à ce jeune Rodrigo le soin de venger, de continuer son père ; le faire apparaître aux yeux de Saint-Léonard à la fois surpris et charmés ; oui, c'était un coup de maître qui eût placé le docteur Herbeau au rang des plus profonds politiques de son endroit.

Depuis tantôt cinq ans que ce jeune homme était parti pour Montpellier, on ne l'avait point revu au pays ; les deux époux avaient résolu qu'il ne rentrerait au gîte qu'après ses cinq années d'épreuve, avec le titre de docteur. C'était un garçon timide, qu'on sentait le besoin de déprimer, réservé, silencieux, craintif. Lors de son départ, il comptait quatre lettres à peine : blond, rose et frêle, nature délicate et presque débile. On avait eu l'idée de l'envoyer à Paris ; à cause de sa faible constitution, on s'était décidé pour Montpellier, le climat de Montpellier, étant, comme on le sait, le plus sain et le plus indulgent du royaume. C'était d'ailleurs à Montpellier qu'Aristide Herbeau avait gagné ses grades, il se croyait engagé d'honneur à faire honneur de son fils à l'academie dont il était membre. La séparation avait été cruelle, car, de part et d'autre, on prévoyait qu'elle serait longue. Madame Herbeau s'était évanouie dans les derniers adieux ; Célestin avait versé des larmes abondantes. Le docteur, dans une allocution sévère et touchante, avait tracé à son fils le plan de conduite qu'il aurait désormais à suivre, l'engageant par-dessus tout chose à vaincre cette timidité naturelle qui paralysait ses moyens et nuisait au développement de ses facultés. Depuis ce jour, cinq ans avaient passé sans ramener l'enfant à sa famille. Plus d'une fois madame Herbeau avait éprouvé le besoin d'aller embrasser son fils ; mais les communications entre Saint-Léonard et Montpellier sont difficiles et périlleuses ; Célestin avait fait de son voyage une relation terrible. A l'en croire, la route du Puy à Alais était suspendue sur un abîme. Entre Castaro et Langogne, ayant eu l'imprudence de descendre de voiture pour se réchauffer les pieds, il avait été poursuivi par une bande de loups affamés. Adélaïde ne pouvait guère s'aventurer seule dans ces dangereux parages ; Aristide de son côté ne pouvait délaissers malades. Il avait donc voulu se résigner et s'en tenir aux lettres de Célestin. Le jeune étudiant avait commencé par se plaindre de l'isolement de sa vie et du vide affreux de son âme ; pleurant et kievquo de son père et les bords fleuris de la Vienne ; car c'était un esprit éminemment pastoral nourri dès l'enfance de Virgile et de Théocrite. Il avait plus d'une fois embouché les pipeaux champêtres ; les dryades, les faunes et les sylviains charmes étaient accourus pour l'entendre.

— Enfin, que Célestin vous remplace tout d'abord à Riquemont, passez-lui tout d'abord le doigt le plus beau diamant de votre érin. Laissez-lui la gloire de poursuivre et d'achever votre œuvre. Vous, cependant vous rentrez dans un noble loisir ; vous cultiveriez les muses et les fleurs de votre jardin, et votre Adélaïde, jusqu'à ce jour trop négligée peut-être, heureuse d'avoir enfin retrouvé son fils et son époux, deviendrait l'enfant de toutes les mères et de toutes les épouses de Saint-Léonard.

Le conseil était prudent et sage, et je ne sache pas qu'en pareille circonstance Catherine de Médicis eût rien imaginé de plus fin ni de plus habile. C'était la jalousie qui parlait, mais la raison n'eût pas mieux dit. D'ailleurs, Adélaïde était, comme on a pu le voir, ce que nous appelons une maîtresse femme, d'un jugement sûr et rapide, et certes elle avait en ceci consulté les intérêts de sa maison pour le moins autant que les instincts jaloux de son cœur. Oui, rappeler Célestin, puisque ce bel enfant, après cinq ans d'études, loin du toit paternel, venait enfin d'achever ses cours et de recevoir son diplôme ; le rappeler, remettre entre ses mains une clientèle encore intacte ; détourner la curiosité qu'avait éveillée M. Savenay, pour l'attirer sur cette blonde tête ; confier à ce jeune Rodrigo le soin de venger, de continuer son père ; le faire apparaître aux yeux de Saint-Léonard à la fois surpris et charmés ; oui, c'était un coup de maître qui eût placé le docteur Herbeau au rang des plus profonds politiques de son endroit.

Depuis tantôt cinq ans que ce jeune homme était parti pour Montpellier, on ne l'avait point revu au pays ; les deux époux avaient résolu qu'il ne rentrerait au gîte qu'après ses cinq années d'épreuve, avec le titre de docteur. C'était un garçon timide, qu'on sentait le besoin de déprimer, réservé, silencieux, craintif. Lors de son départ, il comptait quatre lettres à peine : blond, rose et frêle, nature délicate et presque débile. On avait eu l'idée de l'envoyer à Paris ; à cause de sa faible constitution, on s'était décidé pour Montpellier, le climat de Montpellier, étant, comme on le sait, le plus sain et le plus indulgent du royaume. C'était d'ailleurs à Montpellier qu'Aristide Herbeau avait gagné ses grades, il se croyait engagé d'honneur à faire honneur de son fils à l'academie dont il était membre. La séparation avait été cruelle, car, de part et d'autre, on prévoyait qu'elle serait longue. Madame Herbeau s'était évanouie dans les derniers adieux ; Célestin avait versé des larmes abondantes. Le docteur, dans une allocution sévère et touchante, avait tracé à son fils le plan de conduite qu'il aurait désormais à suivre, l'engageant par-dessus tout chose à vaincre cette timidité naturelle qui paralysait ses moyens et nuisait au développement de ses facultés. Depuis ce jour, cinq ans avaient passé sans ramener l'enfant à sa famille. Plus d'une fois madame Herbeau avait éprouvé le besoin d'aller embrasser son fils ; mais les communications entre Saint-Léonard et Montpellier sont difficiles et périlleuses ; Célestin avait fait de son voyage une relation terrible. A l'en croire, la route du Puy à Alais était suspendue sur un abîme. Entre Castaro et Langogne, ayant eu l'imprudence de descendre de voiture pour se réchauffer les pieds, il avait été poursuivi par une bande de loups affamés. Adélaïde ne pouvait guère s'aventurer seule dans ces dangereux parages ; Aristide de son côté ne pouvait délaissers malades. Il avait donc voulu se résigner et s'en tenir aux lettres de Célestin. Le jeune étudiant avait commencé par se plaindre de l'isolement de sa vie et du vide affreux de son âme ; pleurant et kievquo de son père et les bords fleuris de la Vienne ; car c'était un esprit éminemment pastoral nourri dès l'enfance de Virgile et de Théocrite. Il avait plus d'une fois embouché les pipeaux champêtres ; les dryades, les faunes et les sylviains charmes étaient accourus pour l'entendre.

— Vous êtes biblique, dit Aristide. — Venez Collette, poursuit Adélaïde, et qu'au lieu de cette abominable bête, Célestin trouve dans votre écurie un cheval qui lui fasse honneur.

— Vendez Colette ! dit Aristide. — Enfin, que Célestin vous remplace tout d'abord à Riquemont, passez-lui tout d'abord le doigt le plus beau diamant de votre érin. Laissez-lui la gloire de poursuivre et d'achever votre œuvre. Vous, cependant vous rentrez dans un noble loisir ; vous cultiveriez les muses et les fleurs de votre jardin, et votre Adélaïde, jusqu'à ce jour trop négligée peut-être, heureuse d'avoir enfin retrouvé son fils et son époux, deviendrait l'enfant de toutes les mères et de toutes les épouses de Saint-Léonard.

Le conseil était prudent et sage, et je ne sache pas qu'en pareille circonstance Catherine de Médicis eût rien imaginé de plus fin ni de plus habile. C'était la jalousie qui parlait, mais la raison n'eût pas mieux dit. D'ailleurs, Adélaïde était, comme on a pu le voir, ce que nous appelons une maîtresse femme, d'un jugement sûr et rapide, et certes elle avait en ceci consulté les intérêts de sa maison pour le moins autant que les instincts jaloux de son cœur. Oui, rappeler Célestin, puisque ce bel enfant, après cinq ans d'études, loin du toit paternel, venait enfin d'achever ses cours et de recevoir son diplôme ; le rappeler, remettre entre ses mains une clientèle encore intacte ; détourner la curiosité qu'avait éveillée M. Savenay, pour l'attirer sur cette blonde tête ; confier à ce jeune Rodrigo le soin de venger, de continuer son père ; le faire apparaître aux yeux de Saint-Léonard à la fois surpris et charmés ; oui, c'était un coup de maître qui eût placé le docteur Herbeau au rang des plus profonds politiques de son endroit.

Depuis tantôt cinq ans que ce jeune homme était parti pour Montpellier, on ne l'avait point revu au pays ; les deux époux avaient résolu qu'il ne rentrerait au gîte qu'après ses cinq années d'épreuve, avec le titre de docteur. C'était un garçon timide, qu'on sentait le besoin de déprimer, réservé, silencieux, craintif. Lors de son départ, il comptait quatre lettres à peine : blond, rose et frêle, nature délicate et presque débile. On avait eu l'idée de l'envoyer à Paris ; à cause de sa faible constitution, on s'était décidé pour Montpellier, le climat de Montpellier, étant, comme on le sait, le plus sain et le plus indulgent du royaume. C'était d'ailleurs à Montpellier qu'Aristide Herbeau avait gagné ses grades, il se croyait engagé d'honneur à faire honneur de son fils à l'academie dont il était membre. La séparation avait été cruelle, car, de part et d'autre, on prévoyait qu'elle serait longue. Madame Herbeau s'était évanouie dans les derniers adieux ; Célestin avait versé des larmes abondantes. Le docteur, dans une allocution sévère et touchante, avait tracé à son fils le plan de conduite qu'il aurait désormais à suivre, l'engageant par-dessus tout chose à vaincre cette timidité naturelle qui paralysait ses moyens et nuisait au développement de ses facultés. Depuis ce jour, cinq ans avaient passé sans ramener l'enfant à sa famille. Plus d'une fois madame Herbeau avait éprouvé le besoin d'aller embrasser son fils ; mais les communications entre Saint-Léonard et Montpellier sont difficiles et périlleuses ; Célestin avait fait de son voyage une relation terrible. A l'en croire, la route du Puy à Alais était suspendue sur un abîme. Entre Castaro et Langogne, ayant eu l'imprudence de descendre de voiture pour se réchauffer les pieds, il avait été poursuivi par une bande de loups affamés. Adélaïde ne pouvait guère s'aventurer seule dans ces dangereux parages ; Aristide de son côté ne pouvait délaissers malades. Il avait donc voulu se résigner et s'en tenir aux lettres de Célestin. Le jeune étudiant avait commencé par se plaindre de l'isolement de sa vie et du vide affreux de son âme ; pleurant et kievquo de son père et les bords fleuris de la Vienne ; car c'était un esprit éminemment pastoral nourri dès l'enfance de Virgile et de Théocrite. Il avait plus d'une fois embouché les pipeaux champêtres ; les dryades, les faunes et les sylviains charmes étaient accourus pour l'entendre.

— Vous êtes biblique, dit Aristide. — Venez Collette, poursuit Adélaïde, et qu'au lieu de cette abominable bête, Célestin trouve dans votre écurie un cheval qui lui fasse honneur.

— Vendez Colette ! dit Aristide. — Enfin, que Célestin vous remplace tout d'abord à Riquemont, passez-lui tout d'abord le doigt le plus beau diamant de votre érin. Laissez-lui la gloire de poursuivre et d'achever votre œuvre. Vous, cependant vous rentrez dans un noble loisir ; vous cultiveriez les muses et les fleurs de votre jardin, et votre Adélaïde, jusqu'à ce jour trop négligée peut-être, heureuse d'avoir enfin retrouvé son fils et son époux, deviendrait l'enfant de toutes les mères et de toutes les épouses de Saint-Léonard.

Le conseil était prudent et sage, et je ne sache pas qu'en pareille circonstance Catherine de Médicis eût rien imaginé de plus fin ni de plus habile. C'était la jalousie qui parlait, mais la raison n'eût pas mieux dit. D'ailleurs, Adélaïde était, comme on a pu le voir, ce que nous appelons une maîtresse femme, d'un jugement sûr et rapide, et certes elle avait en ceci consulté les intérêts de sa maison pour le moins autant que les instincts jaloux de son cœur. Oui, rappeler Célestin, puisque ce bel enfant, après cinq ans d'études, loin du toit paternel, venait enfin d'achever ses cours et de recevoir son diplôme ; le rappeler, remettre entre ses mains une clientèle encore intacte ; détourner la curiosité qu'avait éveillée M. Savenay, pour l'attirer sur cette blonde tête ; confier à ce jeune Rodrigo le soin de venger, de continuer son père ; le faire apparaître aux yeux de Saint-Léonard à la fois surpris et charmés ; oui, c'était un coup de maître qui eût placé le docteur Herbeau au rang des plus profonds politiques de son endroit.

Depuis tantôt cinq ans que ce jeune homme était parti pour Montpellier, on ne l'avait point revu au pays ; les deux époux avaient résolu qu'il ne rentrerait au gîte qu'après ses cinq années d'épreuve, avec le titre de docteur. C'était un garçon timide, qu'on sentait le besoin de déprimer, réservé, silencieux, craintif. Lors de son départ, il comptait quatre lettres à peine : blond, rose et frêle, nature délicate et presque débile. On avait eu l'idée de l'envoyer à Paris ; à cause de sa faible constitution, on s'était décidé pour Montpellier, le climat de Montpellier, étant, comme on le sait, le plus sain et le plus indulgent du royaume. C'était d'ailleurs à Montpellier qu'Aristide Herbeau avait gagné ses grades, il se croyait engagé d'honneur à faire honneur de son fils à l'academie dont il était membre. La séparation avait été cruelle, car, de part et d'autre, on prévoyait qu'elle serait longue. Madame Herbeau s'était évanouie dans les derniers adieux ; Célestin avait versé des larmes abondantes. Le docteur, dans une allocution sévère et touchante, avait tracé à son fils le plan de conduite qu'il aurait désormais à suivre, l'engageant par-dessus tout chose à vaincre cette timidité naturelle qui paralysait ses moyens et nuisait au développement de ses facultés. Depuis ce jour, cinq ans avaient passé sans ramener l'enfant à sa famille. Plus d'une fois madame Herbeau avait éprouvé le besoin d'aller embrasser son fils ; mais les communications entre Saint-Léonard et Montpellier sont difficiles et périlleuses ; Célestin avait fait de son voyage une relation terrible. A l'en croire, la route du Puy à Alais était suspendue sur un abîme. Entre Castaro et Langogne, ayant eu l'imprudence de descendre de voiture pour se réchauffer les pieds, il avait été poursuivi par une bande de loups affamés. Adélaïde ne pouvait guère s'aventurer seule dans ces dangereux parages ; Aristide de son côté ne pouvait délaissers malades. Il avait donc voulu se résigner et s'en tenir aux lettres de Célestin. Le jeune étudiant avait commencé par se plaindre de l'isolement de sa vie et du vide affreux de son âme ; pleurant et kievquo de son père et les bords fleuris de la Vienne ; car c'était un esprit éminemment pastoral nourri dès l'enfance de Virgile et de Théocrite. Il avait plus d'une fois embouché les pipeaux champêtres ; les dryades, les faunes et les sylviains charmes étaient accourus pour l'entendre.

— Vous êtes biblique, dit Aristide. — Venez Collette, poursuit Adélaïde, et qu'au lieu de cette abominable bête, Célestin trouve dans votre écurie un cheval qui lui fasse honneur.

— Vendez Colette ! dit Aristide. — Enfin, que Célestin vous remplace tout d'abord à Riquemont, passez-lui tout d'abord le doigt le plus beau diamant de votre érin. Laissez-lui la gloire de poursuivre et d'achever votre œuvre. Vous, cependant vous rentrez dans un noble loisir ; vous cultiveriez les muses et les fleurs de votre jardin, et votre Adélaïde, jusqu'à ce jour trop négligée peut-être, heureuse d'avoir enfin retrouvé son fils et son époux, deviendrait l'enfant de toutes les mères et de toutes les épouses de Saint-Léonard.

Le conseil était prudent et sage, et je ne sache pas qu'en pareille circonstance Catherine de Médicis eût rien imaginé de plus fin ni de plus habile. C'était la jalousie qui parlait, mais la raison n'eût pas mieux dit. D'ailleurs, Adélaïde était, comme on a pu le voir, ce que nous appelons une maîtresse femme, d'un jugement sûr et rapide, et certes elle avait en ceci consulté les intérêts de sa maison pour le moins autant que les instincts jaloux de son cœur. Oui, rappeler Célestin, puisque ce bel enfant, après cinq ans d'études, loin du toit paternel, venait enfin d'achever ses cours et de recevoir son diplôme ; le rappeler, remettre entre ses mains une clientèle encore intacte ; détourner la curiosité qu'avait éveillée M. Savenay, pour l'attirer sur cette blonde tête ; confier à ce jeune Rodrigo le soin de venger, de continuer son père ; le faire apparaître aux yeux de Saint-Léonard à la fois surpris et charmés ; oui, c'était un coup de maître qui eût placé le docteur Herbeau au rang des plus profonds politiques de son endroit.

Depuis tantôt cinq ans que ce jeune homme était parti pour Montpellier, on ne l'avait point revu au pays ; les deux époux avaient résolu qu'il ne rentrerait au gîte qu'après ses cinq années d'épreuve, avec le titre de docteur. C'était un garçon timide, qu'on sentait le besoin de déprimer, réservé, silencieux, craintif. Lors de son départ, il comptait quatre lettres à peine : blond, rose et frêle, nature délicate et presque débile. On avait eu l'idée de l'envoyer à Paris ; à cause de sa faible constitution, on s'était décidé pour Montpellier, le climat de Montpellier, étant, comme on le sait, le plus sain et le plus indulgent du royaume. C'était d'ailleurs à Montpellier qu'Aristide Herbeau avait gagné ses grades, il se croyait engagé d'honneur à faire honneur de son fils à l'academie dont il était membre. La séparation avait été cruelle, car, de part et d'autre, on prévoyait qu'elle serait longue. Madame Herbeau s'était évanouie dans les derniers adieux ; Célestin avait versé des larmes abondantes. Le docteur, dans une allocution sévère et touchante, avait tracé à son fils le plan de conduite qu'il aurait désormais à suivre, l'engageant par-dessus tout chose à vaincre cette timidité naturelle qui paralysait ses moyens et nuisait au développement de ses facultés. Depuis ce jour, cinq ans avaient passé sans ramener l'enfant à sa famille. Plus d'une fois madame Herbeau avait éprouvé le besoin d'aller embrasser son fils ; mais les communications entre Saint-Léonard et Montpellier sont difficiles et périlleuses ; Célestin avait fait de son voyage une relation terrible. A l'en croire, la route du Puy à Alais était suspendue sur un abîme. Entre Castaro et Langogne, ayant eu l'imprudence de descendre de voiture pour se réchauffer les pieds, il avait été poursuivi par une bande de loups affamés. Adélaïde ne pouvait guère s'aventurer seule dans ces dangereux parages ; Aristide de son côté ne pouvait délaissers malades. Il avait donc voulu se résigner et s'en tenir aux lettres de Célestin. Le jeune étudiant avait commencé par se plaindre de l'isolement de sa vie et du vide affreux de son âme ; pleurant et kievquo de son père et les bords fleuris de la Vienne ; car c'était un esprit éminemment pastoral nourri dès l'enfance de Virgile et de Théocrite. Il avait plus d'une fois embouché les pipeaux champêtres ; les dryades, les faunes et les sylviains charmes étaient accourus pour l'entendre.

— Vous êtes biblique, dit Aristide. — Venez Collette, poursuit Adélaïde, et qu'au lieu de cette abominable bête, Célestin trouve dans votre écurie un cheval qui lui fasse honneur.

— Vendez Colette ! dit Aristide. — Enfin, que Célestin vous remplace tout d'abord à Riquemont, passez-lui tout d'abord le doigt le plus beau diamant de votre érin. Laissez-lui la gloire de poursuivre et d'achever votre œuvre. Vous, cependant vous rentrez dans un noble loisir ; vous cultiveriez les muses et les fleurs de votre jardin, et votre Adélaïde, jusqu'à ce jour trop négligée peut-être, heureuse d'avoir enfin retrouvé son fils et son époux, deviendrait l'enfant de toutes les mères et de toutes les épouses de Saint-Léonard.

J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

Seul autorisé à publier L'Ordo et le calendrier approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec. Agent de la célèbre maison Meurs de Londres pour l'importation des cloches. Fournitures pour écoles à des prix très réduits, 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

ATTENTION! ATTENTION!

Grande vente de marchandises offertes au public avec une réduction de 25 pour cent, le tout en parfait ordre, rien d'endommagé. Ne manquez pas l'occasion. Lundi prochain la grande vente commencera sans réserve chez

A. T. CONSTANTIN & Cie. Ancien poste de M. A. Roberge, No. 218 Rue et Faubourg St-Jean. Québec, 9 janvier 1886.

J. H. E. PLAMONDON & Cie, AGENTS,

Marchands de toutes sortes de machines à coudre New Home, Wheeler & Wilson, White Singer, Nouveau William, Raymond, et Royal, etc., Coffres de sûreté neufs et de seconde main, marchands à commission, marchands d'huiles lubrifiantes etc., manufacturiers de "Tips" en caoutchouc et "Shanks" en bois. Nos. 2141, 246 et 248, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

LA Manufacture de Chemises de Québec

Nos. 116 à 120, Rue St-Paul, B.-V. A. GINGRAS & Cie, propriétaires, A. S. BEAUCHEMIN, Gérant. Demandez, chez les marchands en gros de Québec, les Chemises de cet établissement, les meilleures et aux prix les plus avantageux. Québec, 9 janvier 1886.

A Vendre.

Cette propriété située dans un poste si charmant, au Mont-Plaisant, la résidence de John Burroughs, écurie, comprenant Jardin, Arbres Fruitiers et toutes les améliorations modernes. S'adresser à CYR. TESSIER, Ecr., Notaire. 23 janvier 1886. 3fms-j 0-72

JAS. F. BELLEAU AGENT GENERAL D'ASSURANCES.

Édifié de la Banque Union, No. 58 Rue St-P